



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RN 151

Question écrite n° 9399

## Texte de la question

M. Rene Chabot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les dangers que présente la RN 151 dans la traversée de la commune d'Ingrandes, dans l'Indre, à la limite de la Vienne. La route est, à cet endroit, une succession de virages dans une forte déclivité. Les accidents y sont journaliers. Ceux qui nécessitent l'intervention des secours ont été au nombre de dix-neuf en 1992, faisant vingt-six blessés légers et six blessés graves. Dès les quatre premiers mois de 1993, on comptabilise déjà onze accidents et dix-sept blessés légers. Or la déviation du Blanc et la mise à deux fois deux voies de cet axe qui relie l'A 10 à l'A 71 en feraient une véritable artère économique pour le Berry. Il lui demande s'il a une solution pour que des travaux soient rapidement entrepris devant cet accroissement du nombre des accidents, avant de nouveaux deuils et surtout avant qu'un véhicule ne pénètre dans l'enceinte de l'école qui se situe à la sortie d'un virage.

## Texte de la réponse

La RN 151 qui relie Poitiers à Chateauroux n'a pas vocation à terme à écouler le trafic de grand transit Est-Ouest, cette fonction étant préférentiellement assurée par l'autoroute A 85 entre Tours et Vierzon au nord et la route Centre-Europe-Atlantique au sud. Cet itinéraire, dont le trafic actuel reste modéré, de l'ordre de 4 000 véhicules par jour en moyenne annuelle, doit permettre de répondre, dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, aux besoins de desserte du territoire et d'échange régional. À cet égard, une remise en état de la chaussée de la RN 151 a récemment été réalisée. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme est tout à fait conscient des problèmes de sécurité importants, liés aux caractéristiques de cette infrastructure, qui se posent dans la traversée d'Ingrandes. Aussi, le contrat entre l'État et la région Centre pour le XI<sup>e</sup> Plan sera augmenté d'un complément exceptionnel de 140 MF et un montant supplémentaire de 140 MF sera affecté à la réalisation de la déviation de Chateauroux sur l'autoroute A 20. Ces derniers ont permis, lors de la négociation entre l'État et ses partenaires cofinanceurs, de prévoir l'inscription de la déviation d'Ingrandes, pour un montant de 30 MF, au prochain contrat de plan. Ainsi, cet aménagement pourra régler de façon définitive les problèmes de sécurité rencontrés sur cette section de la RN 151.

## Données clés

**Auteur :** [M. Chabot René](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9399

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 1993, page 4563

**Réponse publiée le** : 30 mai 1994, page 2739